



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Direction générale
de la recherche et de l'innovation

Paris, le 24 février 2020

La directrice générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

Le directeur général de la recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les candidats à la fonction de
membre du collège du HCERES

Objet : votre candidature à la fonction de membre du collège du HCERES

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre candidature à la fonction de membre du collège du Haut conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur appelé à exercer la fonction de président et nous vous en remercions. Nous avons le regret de vous informer que votre candidature n'a pas été retenue pour la suite du processus de sélection actuellement en cours.

Pour autant, l'importance des questions que vous soulevez dans votre lettre de candidature témoigne de préoccupations relatives au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche – également énoncées dans un courrier adressé le 3 février 2020 à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Madame Frédérique Vidal – auxquelles il nous paraît important d'apporter un certain nombre d'éléments de réponse.

Comme vous le savez, la ministre conduit, depuis février 2019, des travaux en vue de l'élaboration de cette programmation pluriannuelle qui doit, conformément à l'impulsion donnée par le premier ministre, apporter à la recherche « *du temps, de la visibilité et des moyens* ». Ce chantier s'est traduit par l'organisation de trois groupes de travail, qui ont rendu leurs rapports en septembre 2019, mais également d'une consultation en ligne à laquelle près de 1 000 participants ont répondu, ainsi que d'échanges fréquents avec des enseignants-chercheurs et des chercheurs sur le terrain, comme avec les parties prenantes (organisations syndicales, conférences d'établissement, corps intermédiaires de l'ESRI, etc.).

Si le pré-projet du gouvernement n'est pas encore finalisé, et n'a pas vocation à être rendu public à ce stade, la ministre a d'ores et déjà apporté des précisions sur l'ambition de ce texte, qui doit mettre fin au sous-investissement massif dans la recherche constaté à ce jour. Le gouvernement souhaite ainsi renforcer l'attractivité des métiers et carrières de la recherche, qui implique notamment de revaloriser l'ensemble des métiers scientifiques. Une première traduction concrète de cette ambition a été apportée avec l'annonce que, dès 2021, plus aucun jeune chercheur ou enseignant-chercheur ne sera recruté en-dessous de 2 SMIC, là où les grilles commencent aujourd'hui à 1,3 ou 1,4 SMIC, selon les corps et que, la même année, une première marche de 92 millions d'euros sera consacrée à la revalorisation indemnitaire des enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens. Ce mouvement se prolongera sur l'intégralité de la période couverte par la loi.

Cette revalorisation témoigne de ce que la LPPR a vocation à être une loi de personnes, et non pas une loi de structures. L'Etat doit aussi engager une simplification drastique des règles parfois contradictoires qui régissent la vie de la recherche. Enfin, il va remettre à niveau le financement public de la recherche dans toutes les disciplines et sur tous les territoires, et redonner de la marge de manœuvre aux scientifiques, aux laboratoires, aux universités et aux organismes.

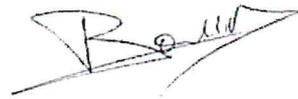
Ces actions et ces orientations, qui seront au cœur du projet de loi porté par la ministre, ont vocation à permettre de placer à nouveau la science au cœur de la société, comme moteur du progrès collectif. Elles continueront d'être débattues dans les prochaines semaines au sein des communautés scientifiques et dans les instances qui seront consultées, puis au parlement dans quelques mois.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de toute notre considération.



Anne-Sophie BARTHEZ

Anne-Sophie Barthez
Directrice générale de la DGESIP



Bernard Larrouturou
Directeur général de la DGRI